

Question écrite

Q 1

Prochain remplacement des panneaux d'affichage LEDS

Certain.e.s conseiller.ère.s ont appris dernièrement que les 4 panneaux "leds" situés sur notre commune vont être changés, constatant les trop fréquents dysfonctionnements depuis leur couteuse installation. Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 avril courant, j'avais déjà évoqué les problèmes d'affichage qui survenaient très souvent sur les panneaux "leds" de la commune. Lors de la précédente législature, ces panneaux ont été présentés comme étant pourvus de, je cite : "La technologie est largement éprouvée et tout à fait au point." Il a également été fait mention que : "Il est préférable de travailler avec des entreprises fiables qui ont déjà développés sur le territoire suisse ce type de panneau".

Suite au remplacement prévu de ces merveilles technologiques (par ailleurs très gourmandes en énergie) et conformément à l'art. 31 du règlement du Conseil municipal, ma question au Conseil administratif est la suivante :

- Ces remplacements seront-ils couverts totalement par la garantie ?
- Si ça n'est pas le cas, qu'entend-on dès lors, par garantie ?
- Va-t-on se diriger vers une commande/gestion centralisée de tous les panneaux afin de ne pas répéter les mêmes erreurs ?
- Si oui, le coût final en sera-t-il réduit d'autant ?
- Ces nouveaux panneaux seront-ils totalement équipés, ou doit-on encore s'attendre à de nombreux ajustements/ajouts techniques ?
- Comment se fait-il qu'une grande partie des textes présentés sur ces panneaux soit parfaitement illisible?
- Les dimensions des panneaux ont été indiquées dans le message de présentation. Cependant, un de ces panneaux est sensiblement plus grand que les dimensions indiquées. Pourquoi ?

Que le Conseil administratif soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.